

Paris, le 9 avril 1919.

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons eu hier soir la première conférence plénière entre Neutres et Alliés. On m'a informé que les Allemands avaient annoncé une dette directe échue vis-à-vis du Gouvernement Suisse de 10 millions de marks or environ concernant le service de l'internement et on m'a demandé si c'était exact. Je ne pouvais répondre sur l'heure et ce matin, au moment de vous envoyer un télégramme à cet effet, M. le Ministre Dunant m'a remis copie du télégramme No.39 du Département Politique m'avisant que les Allemands doivent à la Caisse d'Etat 7 millions pour l'internement allemand en Suisse et 7 millions pour le service de la représentation des intérêts allemands à l'étranger. J'ai aussitôt donné connaissance de ce retard de 14 millions dans les paiements à la Caisse d'Etat fédérale en priant les Alliés de bien vouloir considérer ce poste spécial et la charge qui en résulte pour notre Trésor.

Les Alliés ont demandé que les Neutres veuillent bien leur communiquer

1) une liste des crédits qu'ils connaissent et à échoir dans les mois prochains;

Monsieur Schulthess, Conseiller fédéral,
Chef du Département Suisse de L'Economie Publique,

à

B E R N E .



2) communication des gages et garanties donnés;

3) communication des dates auxquelles les crédits ont été accordés;

4) les Alliés nous ont laissé entendre que les Allemands seraient disposés à séquestrer les actifs de leurs ressortissants chez les Neutres et demandent, comme il ne peuvent connaître ces actifs sans le concours des banques neutres, que celles-ci les dévoilent;

5) Les Alliés paraissent disposés à faire une distinction entre les crédits officiels et les crédits purement privés, mais ils paraissent jusqu'ici vouloir considérer comme crédits officiels tous ceux pour lesquels la Reichsbank ou le Gouvernement Allemand auraient donné son consentement vis-à-vis du débiteur, c'est-à-dire ceux pour lesquels la Reichsbank aurait promis au débiteur de lui fournir les moyens de remboursement à leurs échéances.

6) Le délégué anglais a déclaré que les Français et les Belges demandent, en ajoutant que cela est légitime, que les réparations qui leur sont dues pour les dommages passent avant le remboursement des crédits consentis par les Neutres, crédits qui ont fourni un appui à l'Allemagne pour prolonger la guerre. J'ai aussitôt protesté contre cette manière de voir. J'ai prié les Alliés de considérer que ces crédits ont été accordés, en ce qui concerne la Suisse, dans le but unique de maintenir la possibilité de travail dans nos usines et ateliers, que nous voyons maintenant ce qu'apporte dans les pays le chômage et que nous Suisses avons dès le début des hostilités déclaré que nous resterions neutres et que nous

Paris, le 9 avril 1917

ferions respecter notre neutralité par tous les moyens, qu'en
 conséquence nous avons mobilisé nos troupes et gardé nos
 frontières et que nous nous étions fort bien rendu compte
 pendant ces 4 années de guerre que le chômage forcé aurait
 amené des troubles intérieurs, qui auraient nécessité l'in-
 tervention de nos troupes pour le maintien de l'ordre, ce
 qui aurait affaibli la garde de nos frontières; qu'en accordant
 ces crédits pour maintenir le travail en Suisse, nous n'avons
 pas fait autre chose que de rester fidèle à notre déclaration
 de vouloir faire respecter par tous les moyens ^à notre pou-
 voir notre neutralité par la garde de nos frontières. Le délè-
 gué anglais a alors atténué son expression en disant que par
 ces crédits, nous avons tenu à conserver nos relations com-
 merciales et qu'il reconnaissait qu'ils n'avaient pas été
 consentis pour des raisons de sentiment et d'affection vis-à-
 vis de tel ou tel pays. Le Hollandais a soutenu ma manière
 de voir en disant: " M. de Haller a parfaitement raison,
 "ce n'est pas non plus pour maintenir des relations commer-
 ciales, comme le dit maintenant le délégué anglais, c'est
 "pour vivre que nous avons dû faire ces crédits". Le délè-
 gué américain qui présidait, après ces déclarations, a re-
 connu que les Neutres s'étaient trouvés dans des situations
 très difficiles et avaient eu à souffrir de la guerre plus
 que les Américains et que certainement les délégués alliés
 tiendraient compte de l'exposé fait par les délégués suisse
 et hollandais dans l'appréciation de cette question des
 crédits.

En ce qui concerne la priorité en faveur de la

Chef du Département Suisse de l'Économie Publique

France, le délégué suédois, conformément à ce que nous avions décidé entre Neutres, a relevé qu'il ne fallait pas poser cette question de priorité, qu'en fait l'Allemagne ne serait à même de payer ce qu'on lui demanderait que si son commerce extérieur était maintenu, qu'en conséquence, il ne pouvait pas être question d'empêcher les crédits d'être remboursés, car ce serait la ruine du crédit allemand et la baisse successive et continuelle du cours du marc.

Les Allemands ont annoncé un chiffre d'avances faites par la Suisse et remboursables jusqu'en 1923 de 397,8 millions de francs. Comme nos crédits officiels (y compris l'opération d'achat de titres suisses et l'achat de 5 millions de dollars payable en 1920 qui figurent sur la liste allemande), s'élèvent encore au total à 254,7 millions de francs.

Il y donc 143,1 millions de crédits privés annoncés par les Allemands.

Nous avons demain une nouvelle réunion des délégués neutres pour discuter les questions posées par les Alliés et examiner jusqu'à quel point nous pourrions y donner suite.

Pour ma part, je considère que nous n'avons pas à donner le détail des gages et garanties que nous tenons. Il est de même inadmissible que nos banques dévoilent les actifs possédés par les Allemands chez elles. Par contre, je ne vois pas en ce qui concerne la Suisse, d'inconvénient à indiquer l'époque à laquelle nos crédits officiels ont été accordés. Quant aux crédits privés, cela est tout simplement impossible.

J'estime aussi que, si les Alliés veulent traiter différemment les crédits officiels et les crédits privés, il faut considérer comme crédits officiels seulement ceux qui ont été accordés sur la demande du Conseil fédéral et qui sont en relations directes ou indirectes avec nos conventions économiques et leurs prolongations. Je ne prendrai du reste aucun engagement avant d'être rentré à Berne pour référer et prendre des instructions. Nous avons une nouvelle réunion plénière vendredi qui sera suivie, je suppose, d'une réunion des Neutres et je partirai de suite pour Berne,

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, les assurances de ma haute et respectueuse considération.

Radtke.

M. le Ministre Durand me communique à l'instant votre lettre du 8 courant comme arrivée des instructions à une adresse. Comme vous l'aurez appris par ma lettre du 7 avril, il ne s'agit encore que de questions soulevées, sans propositions de la part des alliés. Ceux-ci prévoient d'autres séances quand nous aurons pu en référer à nos gouvernements; dans ces circonstances j'ai estimé pouvoir éviter de vous en parler. M. Stuckli et Kurz partent pour Paris et sont à Berne. de votre très respectueux dévoué

Radtke